



# AVIS PUBLIC

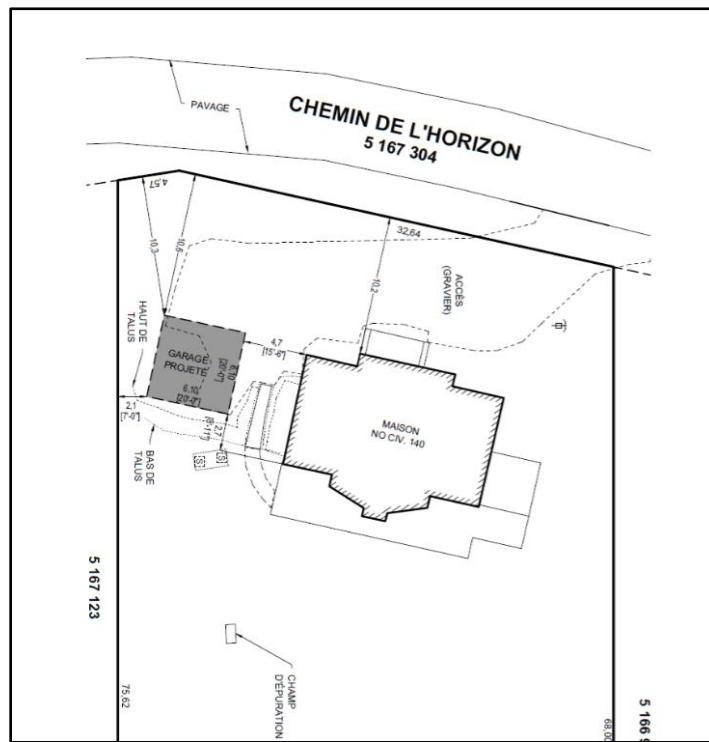
## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 17 novembre 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Adresse : 140, chemin de l'Horizon**

L'objet est d'autoriser :

- une cour avant dont l'aménagement paysager est de 45 %, alors que *le Règlement de zonage* prescrit qu'une cour avant doit comporter un aménagement paysager sur au moins 60 % de sa superficie;
  - une allée d'accès dont la largeur est de 10,5 m, alors que *le Règlement* prescrit que la largeur maximale pour un accès depuis la rue est de 7,5 m, pour tout terrain situé à l'extérieur du périmètre urbain ;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

## PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

**FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 15 octobre 2025.**

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA